

LE PROFESSIONNALISME DU FLOU

Denis RUELLAN

C'est une habitude de langage qui ajoute au substantif journaliste le qualificatif professionnel, alors qu'il ne viendrait pas à l'esprit de faire de même pour les enseignants, les avocats ou les agriculteurs. Une habitude qui procède d'une réalité juridique (la loi de 1935 portant sur le statut des « journalistes professionnels »), mais qui souligne aussi que le groupe des journalistes est coutumier de la mise en avant de la conception professionnaliste de son activité, en particulier chaque fois qu'un débat s'engage à leur propos.

En effet, bien que les journalistes se fassent les champions de l'auto-flagellation collective, la critique extérieure entraîne invariablement une levée de boucliers, non moins collective. Dans cette attitude, l'argument professionnaliste occupe une place centrale, et c'est perpétuellement que les journalistes renvoient les interrogations légitimes à son évidence.

L'empreinte du fonctionnalisme

Quand ils évoquent leur professionnalisme, les journalistes veulent essentiellement rendre compte de leur capacité à

remplir un rôle social. Se positionnant à la fois comme central (droit des citoyens à l'information pour exercice de leur devoir démocratique) et périphérique (quatrième pouvoir, œil extérieur surplombant), ce rôle se conçoit dans une vision de la société dans laquelle le journalisme remplirait une fonction de compensation (voire de guérison) des dysfonctionnements de la démocratie et de représentation de l'intérêt public. Doté d'une compétence technique fondée sur des savoirs enseignés, le journalisme se positionne comme un métier certain, au domaine bien délimité et aux capacités établies.

Une telle définition n'est pas sans rapport avec certaines orientations de la recherche depuis trois quarts de siècle. Les premières études sur le professionnalisme des journalistes ont été entreprises au début des années 60 par les chercheurs états-uniens Jack M. McLeod et Searl E. Hawley (1) qui se proposèrent de déterminer le degré de professionnalisme des gens de presse en mesurant une série d'attributs, parmi lesquels la formation, le caractère technique du savoir, le rôle social, la responsabilité, la structuration du groupe. Leurs voies méthodologiques héritaient directement d'une école influente au sein de la sociologie des professions, le fonctionnalisme. Puisant dans les propositions théoriques des premières études des professions à partir du « modèle » des activités que l'on dit « libérales » en France (médecine, droit, comptabilité), ce courant s'attachait depuis l'après-guerre à déterminer des hiérarchies naturelles entre les activités qui pouvaient être qualifiées de professions, de semi-professions ou de quasi-professions, l'idée centrale étant de préciser quelle fonction chaque activité remplissait dans le corps social, selon l'analogie au vivant que l'on sait.

La faiblesse de cette proposition théorique, dont les principaux initiateurs sont R. K. Merton et T. Parsons, a largement été soulignée depuis (2). Elle consiste pour l'essentiel dans le fait que le fonctionna-

(1) MCLEOD J. M. et HAWLEY, pp. 529-577

(2) BEAUD P., 1984

lisme (appliqué ou non aux professions) n'envisage pas l'affrontement social. Il ne conçoit pas que des individus puissent être motivés par autre chose que le souci de satisfaire la collectivité, de se comporter en être parfaitement sociaux. Autrement dit, le médecin n'a d'autre ambition que la santé de son prochain, le fonctionnaire le bien-être des administrés, l'agriculteur la satisfaction des appétits, et le journaliste l'information impartiale du public – fondamentalement objectif de la démocratie s'entend. L'ambition sociale, l'argent, le pouvoir, autant de stratégies personnelles et collectives ne sont pas pris en compte, si ce n'est comme des dysfonctionnements de la machine, des erreurs ou des maladies qui doivent être corrigées ou soignées.

Une telle proposition théorique a considérablement marqué la sociologie des professions, et aujourd'hui encore, la majorité des études sur le professionnalisme des journalistes (3) s'inspirent de ce modèle dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne risque pas de déranger les intéressés.

Groupes professionnels et espaces de travail

A l'opposé de ce dogmatisme épistémologique, d'autres voies se sont ouvertes pour étudier les professions. Il y eut tout d'abord les recherches autour du concept de cosmopolitisme qui visaient à étudier les stratégies des groupes professionnels et des individus à l'intérieur des organisations (4). Il y eut aussi un fort intérêt pour une perspective que résume ainsi Marc Maurice : « La communauté professionnelle n'est pas seulement une sub-culture et un lieu d'apprentissage d'un code de conduite : elle est aussi un élément essentiel de la délimitation d'un marché de travail » (5).

En procédant à une recherche sur l'attitude des « professions face aux réformes »

(6), Jean Fourré a souligné combien les groupes professionnels sont des constructions sociales périssables, qu'ils naissent, se structurent, se marient, se défendent, se sclérosent, et parfois disparaissent. Un groupe n'existe pas tant par sa fonction sociale que par sa capacité à maîtriser les éléments constitutifs de son espace social, en particulier la formation, le contrôle de l'activité et de son marché de travail, et les relations avec les groupes périphériques ou concurrents.

Cette proposition ne postule pas de l'existence d'un professionnalisme universel, avec ses attributs communs aux professions à des degrés variables selon qu'elles se rapprochent plus ou moins du modèle idéal. Au contraire, selon nous, chaque profession définit elle-même les fondements de ce qu'elle dira être son professionnalisme, en fonction des impératifs de gestion de ses intérêts. Certains groupes insisteront sur les aspects de compétence et de formation, d'autres sur l'intégrité des membres, ou sur le contrôle interne de l'activité ; certaines préféreront insister sur leur mission sociale. On pourra ainsi trouver à l'intérieur des professions des positions antagonistes, en raison des trajectoires et des intérêts divergents des membres (7).

L'indétermination productive

Enfin, bien qu'elle ne soit pas intéressée directement aux implications du concept du professionnalisme, une autre proposition théorique nous semble pouvoir retenir l'attention. Dans l'étude qu'il a consacrée aux cadres, il y a une dizaine d'années, Luc Boltanski formule une hypothèse forte : « Pour comprendre comment le groupe reproduit ses différences internes tout en conservant une forme d'unité, pas nécessairement fictive, il faut peut-être abandonner les conceptions trop

(3) Consulter les collections des revues « Journalism Quarterly », « Gazette », « Journal of Communication », de 1965 à nos jours.

(4) DURAND, 1972 et GOULNER, 1957.

(5) MAURICE, 1972.

(6) FOURRE, 1972.

(7) DESROSIERES et THEVENOT, 1988.

simples de la cohésion comme produit de l'agrégation du semblable au semblable, ou, même, de l'imposition à un agrégat hétérogène d'une représentation dominante et officielle » (8) L'auteur préconise de se détacher de ces représentations paradigmatiques et remarque que c'est justement l'indéfinition et l'indétermination des limites du groupe, le flou des règles de ses accès et de son fonctionnement, qui garantissent sa pérennité, lui évitent l'éclatement « Cela [] n'est pas un défaut et ce serait une erreur de penser que les stratégies de mobilisation les plus dures sont aussi nécessairement les plus efficaces [] Bref, c'est parce qu'elle demeure vague au sens de relativement indéfinie et de relativement indéterminée [] que la catégorie peut exercer des fonctions d'amalgame et de neutralisation des antagonismes les plus puissants sur une fraction étendue de l'espace social »

Ainsi, l'indétermination serait productive, l'incertitude profitable Cette dernière proposition nous paraît très riche de sens, et nous nous proposons d'en évaluer les possibilités d'application aux journalistes en étudiant, de manière historique, deux aspects fondamentaux de la structuration du groupe et de ses espaces de travail d'une part le contrôle des accès au métier, et d'autre part la formalisation des savoirs techniques

CONTROLE DE L'ESPACE ET ORDRE PROFESSIONNEL

Si l'on connaît bien le parcours qui, au cours de l'entre-deux guerres, conduisit le groupe des journalistes français vers la reconnaissance sociale par la loi de 1935, la rapidité de ce processus a sans doute fait accroire à la définitive constitution du groupe sur des bases claires et solides Or, il est remarquable que, depuis le début du siècle jusqu'à aujourd'hui, le groupe des journalistes n'a cessé de s'interroger sur son identité professionnelle et les manières

de la protéger Et les réflexions ont semblé devoir toutes aboutir à des non-réponses

La question du contrôle des accès s'est imposée dès la création du Syndicat, en 1918 Un des premiers actes de l'organisation fut de protester contre le fait que des parlementaires disposant de laisser-passer pour le front se transformaient en reporters « Il en résulte, écrivait l'organe du Syndicat, que l'effort des correspondants de guerre professionnels devient comme subalterne » Les syndicalistes se disaient uniquement préoccupés qu'une oligarchie professionnelle pouvait ainsi se créer « Le Syndicat des journalistes n'obéit nullement à des préoccupations de "professionnalisme" étroit et tyrannique Nous savons que la profession de journaliste est une profession constamment ouverte à tous, et qu'il ne peut en être autrement » (9)

Malgré cette confession, le Syndicat ne va cesser de progresser dans la voie de la fermeture et de l'exclusion Après les députés, on fera la guerre aux fonctionnaires des ministères qui rédigeaient des articles pour les journaux et à qui on demandera de continuer à fournir des notes d'information, mais sans rétribution, aux professeurs, desquels on exigera de se cantonner aux « articles de doctrine », et en définitive à tous les « faux journalistes » Contre eux, en 1930, le Syndicat lança une campagne virulente « Les amateurs pullulent, les intrus nous submergent aux uns et aux autres, il est temps de signifier que nous ne sommes plus disposés à les tolérer [] Considérant les profits du journalisme comme un appoint, [ils] prennent la place des professionnels Pendant ce temps, ceux-ci vivent chichement et cherchent en vain des postes qui leur sont enlevés par des amateurs travaillant au rabais » (10)

Il est remarquable que, dans ce processus qui conduisit le Syndicat à adopter une position de plus en plus exclusive, jamais l'argument de la déontologie ne fut invo-

(8) BOLTANSKI, 1983

(9) 1er octobre 1918

(10) « Le Journaliste », novembre 1930

qué pour la justifier Seul le souci de délimiter et de préserver un marché de travail animait les syndicalistes et le discours professionnel se construisit selon cet axe L'évolution fut radicale, si l'on en juge par ces deux déclarations du père du syndicalisme français, Georges Bourdon, en 1924, il définissait ainsi les frontières du métier « Est journaliste quiconque écrit dans les journaux, comme est architecte quiconque construit des maisons » (11) En 1931, le même excluait les « Professeurs », les « Politiques », les « Profiteurs » et les « Amateurs » et affirmait « Est journaliste quiconque fait exclusivement profession de l'être Nous disons que le journalisme est une profession au même titre que celle de l'avocat, de l'architecte, du médecin, voire du marchand de produits alimentaires » (12)

Deux remarques à ce propos Entre ces deux affirmations, le Syndicat venait de voir échouer ses efforts de négociation directe, pour un statut du journaliste, avec le patronat de presse La radicalisation du discours annonçait la stratégie qui aboutit, en 1935, à la reconnaissance par la voie législative D'autre part, on aura noté dans la réflexion émise en 1931 la référence aux professions de statut libéral Celle-ci n'était pas fortuite En effet, dès 1918, les journalistes ont caressé l'idée de créer un Ordre professionnel, capable de les réunir, de les défendre contre les intrus et de dire le droit entre eux « Le Syndicat des journalistes se propose de remplir un rôle moral analogue à celui que remplit le Conseil de l'Ordre des avocats », lisait-on dans la toute première déclaration d'intention (13)

Ordre et carte professionnelle

L'idée chemina lentement au cours de l'entre-deux guerres, on y faisait souvent référence dans les congrès, des courriers l'appelaient de leurs vœux, pour finale-

ment ne pas aboutir L'échec de ce projet devait souligner la très grande fluidité des limites et des modes d'accès au métier, malgré tous les efforts entrepris En 1929, le Syndicat reconnaissait cette impossibilité « Périodiquement, nous entendons préconiser la création d'un Ordre de la presse () C'est une obsession Et l'idée chemine () Ceux d'entre nous qui l'ont examinée avec un peu d'attention se sont vite aperçus qu'elle est vide de sens () Comment assimiler un "Ordre" éventuel de la Presse à l'Ordre des avocats ? N'est pas avocat qui veut, il y faut un diplôme, un grade, obtenu par voie d'examens, auxquels préparent plusieurs années d'études Est journaliste quiconque manie une plume, ou loue un gagiste qui les manie à sa place, et trouve un imprimeur En pourrait-il être autrement ? Comment concilier la liberté de la presse avec l'interdiction de publier un écrit ? » (14)

Tout était dit Néanmoins, le Syndicat s'attachait à mettre sur pied des structures qui pouvaient tenir un rôle analogue à celui de l'Ordre, on imagina ainsi un « Tribunal de la presse », sorte de Conseil de discipline commun à toutes les organisations syndicales Bien que le Syndicat des journalistes fut largement majoritaire, il n'obtint pas gain de cause L'organisation fit aussi en sorte de maîtriser les attributs symboliques, avec plus de succès Elle obtint que les « coupe-files », insignes ou laissez-passer de presse délivrés par l'administration, qui préfiguraient la carte professionnelle, soient partiellement gérés par elle (15)

L'idée de l'Ordre rejaillit curieusement en 1936 Alors qu'il était parfaitement clair que le législateur n'avait pas voulu introduire de critères moraux dans l'attribution de la carte professionnelle (mais uniquement des critères matériels), ni que d'aucuns la transforment en instrument d'exclusion, le Syndicat s'embarqua dans une comparaison oiseuse qui soulignait

(11) « Le Bulletin du syndicat des journalistes », janvier-février 1924

(12) BOURDON, 1931

(13) « Le syndicat des journalistes », décembre 1918

(14) « Le journaliste », janvier 1930

(15) « Le journaliste », avril 1929

quelle confusion pouvait régner dans les esprits. Saluant la promulgation du décret instituant la carte (21 janvier 1936), l'organe du Syndicat titrait à la Une « L'Ordre des journalistes est réalisé ». L'article expliquait « Voilà le titre de journaliste arraché aux faiseurs et devenu une propriété, au même titre que celui de médecin ou d'avocat à la Cour () La carte professionnelle, c'est le droit permanent de regard de la profession sur elle-même, c'est le contrôle du journalisme par les journalistes ». Malgré que l'instance d'attribution de la carte professionnelle ne fût en rien un organisme habilité à statuer selon des critères éthiques ou déontologiques, le Syndicat persista à entretenir la confusion à propos de l'Ordre « Mais ne chicanons pas. Un mot peut contenir une grande idée. Pour mieux dire, ce n'est jamais que par des mots que s'expriment des grandes idées. Celui-là a pris une valeur allégorique. Ordre des journalistes, cela veut dire honnêteté, discipline, contrôle, vertu professionnelle. C'est ainsi que nous l'entendons. Eh bien ! vous avez la Carte. L'ordre des journalistes est créé ».

Attributs symboliques et fiction de fermeture

On pourrait ne voir dans cette déclaration triomphante que le produit d'une plume emballée par l'émotion. C'est autrement plus sérieux. Cet épisode souligne à quel point les journalistes français s'affichent dans la croyance qu'ils ont conquis et fermé un espace professionnel. Rien n'est plus faux. Mais rien n'est plus productif sur le plan de leur identité sociale.

La carte professionnelle joue, sur ce point, un rôle essentiel, car, plus que tout autre instrument d'exclusion, elle fonctionne comme un attribut symbolique capable de déterminer des frontières là où le législateur ne les aurait pas imaginées. Ce n'est d'ailleurs pas dans l'ordre juridique que l'on trouve ces nouvelles déterminations. Au contraire, la jurisprudence est venue, au fil des ans, remettre la carte à sa place initialement prévue par la loi de 1935 et le décret de 1936, malgré les efforts contraires des journalistes militants d'un usage très exclusif et excluant de cette carte (16). Concrètement, celle-ci n'a jamais pu empêcher quiconque de se prétendre journaliste et de se faire embaucher comme tel – et encore moins d'écrire dans les journaux.

La carte de journaliste est sur le plan juridique un mur de paille pour marquer les limites d'un domaine mal défini, et ce d'autant moins qu'il se trouve aujourd'hui encerclé par de multiples nouvelles professions nées de la montée en force d'activités de communication. Ce mur ne saurait guère résister à l'épreuve du temps si la carte ne portait pas en son sein une dimension symbolique autrement plus efficiente que son contenu juridique.

En première lieu, la carte conserve un rare prestige, que S. Chalvon-Demersay et D. Pasquier ont parfaitement mesuré au cours de leur étude sur le métier d'animateur de l'audio-visuel. Ces auteurs remarquent que les journalistes animateurs (titulaires d'une carte de presse qui ont été, du fait du développement des fonctions de présentation, placés dans une position d'animateur d'émission) occupent une place à part dans ce milieu. Leur statut leur procure une crédibilité plus élevée.

(16) Quelques exemples: en avril 1982, la Cour de cassation a reconnu le statut de journaliste à une personne qui ne détenait pas la carte professionnelle et l'a rétablie dans ses droits face à un employeur (« Echo de la presse et de la publicité », no 1278). En 1937, « Le Journaliste clamait fièrement: « Qui n'a pas la carte ne peut être considéré comme journaliste ». La commission de la carte avait pour habitude d'exiger un minimum de revenus issus du journalisme équivalant à la totalité d'un SMIG. En 1983, le Conseil d'Etat a estimé que les refus de carte motivés par l'insuffisance du niveau de ressources d'origine journalistique sont frappés d'excès de pouvoir, donc impossibles (Molina M. « Les journalistes. Statut professionnel, libertés et responsabilité », Victoires-Éditions, 1989, p. 49).

En 1987, la Commission supérieure de la carte (instance d'appel) a reconnu le droit à la carte en cas de cumul d'activités publicitaires et journalistiques, à condition que l'essentiel des occupations de l'intéressé reste consacré au journalisme (« Legipresse », no 1, 1987). Une décision exactement contraire avait été prise avant 1939.

que celle des purs animateurs que l'itinéraire professionnel et le statut rapprochent des métiers du spectacle. Seule la carte semble justifier cette différence, car les activités sont identiques (17). Ainsi, celle-ci permet à une catégorie d'individus de se démarquer de leurs congénères en traçant des frontières artificielles.

En second lieu, la carte sert un mythe fortement ancré dans l'esprit du public et même des journalistes : qu'il existe une structure fiable et garante de la qualité et de l'intégrité des journalistes. On sait ce qu'il en est. Pire, en faisant accroire à l'efficacité du barrage de la carte, ce mythe réduit à néant la question de la légitimité du journaliste face au public. Il faut admettre que, si les journalistes ont milité pour être installés dans le salariat, c'était en vue d'être protégés en temps que travailleurs, et non pas pour perdre ce à quoi l'histoire les avait destinés jusque-là, c'est-à-dire à une vocation particulière d'intellectuels admis tant à s'exprimer qu'à informer, disposant d'une liberté de ton et d'une latitude exceptionnelle vis-à-vis des employeurs. La loi de 1935 est d'ailleurs venue renforcer cette particularité, par l'institution de la clause de conscience. De ce fait, les journalistes français ont bénéficié du statut le plus avantageux qui soit au monde, sans devoir rendre de comptes à la société qui leur accordait ces privilèges, leur légitimité était acquise une fois pour tout. Contrairement à de nombreux pays, il n'existe en France aucune structure qui permette l'expression des points de vue entre les pouvoirs publics, les représentants de la société civile, les patrons, les journalistes et les consommateurs de presse. De telles structures – généralement baptisées « conseil de presse » – ont pour vocation la médiation et non la sanction, elles cherchent à alimenter le débat sur la presse pour faire évoluer progressivement les habitudes, sans heurter ni exclure à priori. Au contraire, l'exclusion territoriale a été un souci constant des journalistes syndica-

listes français, exclusion qui, à force d'usage, aboutit à une éviction de la critique étrangère du microcosme journalistique. Ainsi, la carte de presse trace une autre frontière, entre le public et la profession cette fois.

INCERTITUDES PÉDAGOGIQUES

La formalisation des savoirs et la formation sont des actes essentiels du processus de délimitation des territoires professionnels, en particulier quand les praticiens d'une activité peuvent faire valoir le caractère technique de celle-ci.

Chez les journalistes, ces questions ont été abordées dès la fin du siècle dernier par des manuels de formation (18). Et l'on peut dire que, depuis la création de l'école de journalisme à la faculté catholique de Lille en 1924, trois options pédagogiques s'affrontaient : les disciples du « tas », les défenseurs d'une formation professionnalisante insistant sur les apprentissages techniques, et les partisans d'une formation intellectuelle fondamentale (histoire, sciences politiques, droit, littérature...). On sera sans doute surpris de savoir que cette dernière option était plus largement défendue par les principaux pédagogues et « théoriciens » du journalisme, à défaut de l'être par la majorité des professionnels qui, par esprit de reproduction, préféraient la voie qu'ils avaient eux-mêmes empruntée (le « tas »). La majorité des pédagogues consultés avaient une vision du journalisme telle qu'ils n'envisageaient pas de la limiter aux seules techniques de production de l'information. L'utilité maintes fois répétée d'une formation supérieure des futurs journalistes soulignait le souhait d'une ouverture de la profession aux meilleurs étudiants, plus traditionnellement orientés vers les activités libérales et la haute administration. Cette volonté d'ouverture était aussi motivée par le piètre niveau de recrutement de la profession avant 1939 et l'image assez négative de la presse dans l'opinion.

(17) CHALVON-DEMERSAY et PASQUIER, 1990

(18) Nous avons étudié une trentaine de manuels de formation au journalisme, entre 1890 et 1990

Cette ambition s'atténua fortement au cours des années 1950-1960, alors que se développeront les formations techniques spécialisées (ouverture du Centre de formation des journalistes, après la guerre) Dès la fin des années 30, apparurent les prémices d'une dissociation entre les formations professionnelles des journalistes et une « science de la presse » Stephen Valot, militant syndical national et international, et directeur du nouvel Institut de Science de la Presse de l'Université de Paris, expliquait en 1938 « Quelque intéressant que puisse être l'enseignement professionnel du journalisme, ce n'est pas la science du journalisme, pas plus que la formation professionnelle de l'employé de banque, voire même celle de l'inspecteur des finances, n'est la science financière » (19)

Désormais universitaire, la « science de la presse » (qui préfigurait celles de l'information et de la communication) trouvera ses marques hors de la profession, poursuivant sans celle-ci l'ambition d'une formation « universelle » dont profiteront non plus les futurs journalistes mais des futurs juristes, économistes et fonctionnaires En effet, contrairement aux pédagogues du journalisme de la première moitié du siècle, leurs successeurs vont mettre en avant les techniques de presse et militer pour la normalisation générale de l'activité d'information Cette évolution apparut très sensiblement au travers des manuels de formation des années 60 à nos jours, ceux-ci firent une place croissante aux techniques de l'information et tenaient un discours techniciste appuyé sur des références empruntées au journalisme états-unien, souvent érigé en dogme

Reportage et naturalisme

Cette évolution des contenus pédagogiques paraît déconcertante, car elle est contradictoire avec la mutation des pratiques journalistiques réelles depuis cent

trente ans Elle néglige en particulier la profonde filiation existant entre le journalisme moderne, dit de reportage, et la littérature française du XIXe siècle (20)

Entre 1860 et 1920, alors que la presse basculait de la confidentielle conversation mondaine à la massification du récit de la vie réelle, et que les reporters venaient peupler les rédactions en remplacement des chroniqueurs vieillissants, le courant naturaliste (dont Emile Zola fut le père spirituel) transféra ses méthodes d'appréhension du réel au journalisme Se répandant dans les journaux avides de copie, les écrivains naturalistes livrèrent les recettes d'une littérature quotidienne, accessible et attrayante pour le public populaire Ils apprirent aux journalistes comment l'écriture, à condition d'être organisée selon des principes – une méthode –, pouvait parvenir à saisir et à transmettre une représentation du réel Leur succès incita les patrons à donner de l'importance aux premiers reporters et à les faire sortir des salles de presse, à aller s'imprégner de la vie contemporaine, à enquêter et à raconter le quotidien de leurs contemporains

C'est donc à une tradition littéraire ancienne (qui remonte aussi aux réalistes Balzac, Flaubert, Stendhal, et à l'inclassable Hugo) que le journalisme français doit d'avoir « inventé » le reportage, qui constitue la base fondamentale du métier moderne d'information Tradition à laquelle sont venues s'ajouter les « techniques » états-uniennes En effet, depuis 1840 (21), la presse commerciale populaire d'outre-Atlantique établissait ses premières méthodes de rationalisation de l'information et les transférait à l'Europe, à partir de 1860 environ

Cette double filiation fut longtemps présente dans les manuels de formation, pour disparaître totalement dans les années 60 et laisser place aux seules « techniques » issues des Etats-Unis On ne parla plus que du paradigme des cinq W (what, who, where, when, why) dont un auteur fit

(19) VALOT, 1938

(20) PALMER 1983

(21) SCHILLER, 1979

même la « base universelle de toute méthode de reportage » (22) et on multiplia les chapitres sur les techniques d'écriture, de mise en page, de mise en valeur, de titrage, de typographie, de transmission. Ces contenus étaient généralement fondés sur les études scientifiques sur la lisibilité, l'efficacité, l'effet des messages, développées aux Etats-Unis en particulier, dans la continuité des travaux de Shannon et Weaver à la fin des années 40. La rhétorique du discours et celle de la forme visuelle l'emportaient sur les méthodes d'information proprement dites. Des traités de journalisme presque entiers leur étaient consacrés, à se demander si le journalisme n'était pas devenu objet d'une technique autonomisée.

Les limites de la technique

Néanmoins, ce souci croissant de « rationalisation technique de l'information » (23) paraissait perpétuellement tempéré par une autre conception faisant état du caractère subjectif de l'acte journalistique. Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agissait pas de deux conceptions s'affrontant à travers des écrits différents. Sans cesse, les mêmes auteurs passaient l'exposé des techniques à la réfutation de leur portée. D'abord, ils expliquaient longuement que la qualité de l'information devait être garantie par un cheminement de transformation à travers des processus identifiés et clairs, mais finissaient tous par reconnaître que cela n'était pas suffisant, que l'information ne pouvait se résoudre à l'exposé froid des faits « bruts », qu'il y avait autre chose « sans quoi les images ne seraient que taches et les paroles que bruits » (24).

Cet autre chose, ce « plus », c'est la capacité à faire vivre au travers du média ce qui a irrémédiablement disparu, qu'avec l'information, l'événement se prolonge dans la mémoire, c'est de rendre

présent ce qui a été vu, entendu, senti. Les premiers pédagogues – De Wogan (1898), Jamati (1906), Billy et Piot (1924), Bourdon (1931), Coston (1952), entre autres (25) – en parlaient abondamment, évoquant sans arrière-pensées les filiations avec l'art littéraire : la force de l'évocation poétique, de la dramatisation, du récit épique, bref de l'émotion.

Par contre, les auteurs des années 1960 à 1980 gommaient ces références. Ils parlaient alors de « talent », sans pouvoir exprimer ce dont il s'agissait exactement. « Être objectif n'est pas synonyme d'être plat. Toutes les règles que nous avons dégagées au cours de ce livre visent à fournir un outil, une méthode de travail. La mise en œuvre est affaire personnelle. Même dans le filet le plus banal un journaliste peut mettre beaucoup de talent. Mais le talent est la seule chose qui ne puisse s'enseigner » (26).

B. Voyenne (qui fut responsable pédagogique au Centre de formation des journalistes de la rue du Louvre à Paris, de 1949 à 1980) allait plus loin encore dans cette définition de l'objectivité. Expliquant que le reporter devait se livrer à une « interprétation » pour donner un sens à ce qu'il voyait, joindre à la rigueur de l'observation « les ressources de l'imagination », marquer le réel de sa « présence », il affirmait : « Cette objectivité est tout le contraire de la passivité. La personnalité du reporter importe autant que l'authenticité de sa vision ou, pour mieux dire, elle la conditionne ».

Un discours ambivalent qui, d'une part, tentait de fonder la reconnaissance d'une compétence spécifique sur des savoirs techniques et, d'autre part, ne cessait d'en souligner les limites sur le plan de l'efficacité productive. Cette ambiguïté était, semble-t-il, bien perçue par certains responsables de la formation, qui tentaient de composer avec. Un des principaux pédagogues de l'après-guerre nous expliquait

(22) GAILLARD, 1975

(23) CORNU, 1983

(24) VOYENNE, 1973

(25) DE WOGAN, 1898 ; JAMATI, 1906 ; BILLY et PIOT, 1924 ; BOURDON, 1931, COSTON G. et H., 1952

(26) GAILLARD, 1966 ; CHAILLEUX, 1975

ainsi la stratégie de recrutement du Centre de formation des journalistes de la rue du Louvre aux candidats brillants disposant de capacités intellectuelles et créatives, on préféra longtemps les profils plus besogneux, moins riches d'esprit mais plus sûrs de se couler dans le moule d'une profession cherchant ses marques, ainsi, le CFJ servit la demande des entreprises de presse (de province notamment) soucieuses de s'entourer de collaborateurs stables et adaptés à la chaîne de montage des journaux. Aux déboutés de la formation parce que trop originaux ou talentueux, on n'hésitait pas à conseiller formez-vous à l'université, voyagez, travaillez, accumulez les expériences, vous n'aurez aucun mal à revenir au journalisme, qui a besoin de vous !

Un discours dont nous avons pu vérifier la pertinence par une enquête auprès de reporters contemporains (27) tous, sans exception, nous ont expliqué le caractère a-technique et difficilement formalisable de leurs pratiques, tous ont souligné la grande liberté d'activité dont ils jouissaient, notamment dans le choix des manières d'enquêter et des formes de transmission de l'information qui leur paraissaient les plus appropriées. S'ils se disent soucieux de précision des faits, le doute (sur l'objet et sur eux-mêmes) leur paraît la meilleure méthode contre l'erreur. S'ils se refusent en général à l'amalgame du journalisme de reportage et de la littérature, ils s'estiment en droit d'utiliser – à dose modérée – les procédés littéraires de la reconstitution, du récit, de la fresque, de l'incarnation, de la dramatisation, afin de rendre plus efficace leur effort de compréhension et de restitution du réel.

La technique légitimatrice

Développé dans l'après-guerre à une époque où le groupe des journalistes recherchait une reconnaissance supplé-

mentaire face aux patrons de presse et au pouvoir politique (voir en particulier les conflits à propos des « sociétés de rédacteurs »), le discours sur le caractère technique du métier doit être analysé comme une résolution de façade qui sert à une phase seconde de professionnalisation du groupe. Mais ce ne fut jamais plus qu'un discours de justification à posteriori.

CONCLUSION

Transfert fonctionnaliste

Le mythe de la carte professionnelle et l'argument techniciste apparaissent ainsi comme des constituants d'une vision fonctionnaliste des métiers de l'information. On ne saurait dire à quel point la sociologie de R. K. Merton a transféré ses modèles théoriques aux journalistes, mais il apparaît que son interprétation du professionnalisme correspond parfaitement aux besoins du groupe qui y puise à la fois sa légitimité intrinsèque et sa logique de défense quand il est attaqué de l'extérieur. En effet, en adhérant à cette définition, les journalistes rejettent au rang de dysfonctionnement certaines des pratiques qui sont les leurs, et non des moindres. Ainsi, ils évitent que le débat se porte sur le fond. Par exemple, si les observateurs s'accordent à reconnaître que « la vénalité des journalistes est de petite envergure, mais constante » (28), considérer cette question comme un dysfonctionnement permet de masquer le fait que cette vénalité semble faire partie intégrante du fonctionnement quotidien des processus de production des médias. De même la collusion des ténors du journalisme et des élites (29) n'apparaît plus sous le même jour dès lors que l'on s'avise à penser qu'il s'agit là de la condition minimale de fonctionnement de l'information politique.

L'hypothèse que le journalisme puisse être un groupe représentant des intérêts propres en éventuelle contradiction avec

(27) RUELLAN

(28) « Médiaspouvoirs », janvier-mars 1989

(29) RIEFFEL, 1984

d'autres, l'idée qu'au sein du journalisme cohabitent des personnalités très autonomes dont la conscience de l'intérêt commun est réduite, – le constat, vérifié historiquement et se perpétuant, de l'interdépendance des milieux de l'information et de la création, l'analyse du caractère hautement subjectif du travail d'information, toutes ces perspectives critiques sont totalement évacuées par la perception fonctionnaliste de l'information/quatrième pouvoir, qui place le journalisme dans la position impossible de la vertu, de l'omniscience et de l'ubiquité

Une telle attitude intellectuelle, si elle a eu des effets positifs dans le processus de fortification de l'espace professionnel, se révèle incapable d'affronter les contradictions et les critiques. Se sentant menacée à la moindre accumulation de dysfonctionnements graves, la profession se réfugie alors dans une attitude de non-obligation de réponse, décrite par plusieurs auteurs

Le flou productif

L'exemple du journalisme montre qu'il ne saurait exister de processus universel de formation des territoires professionnels impliquant des définitions rigoureuses des modes d'accès, de formation et de régulation. De nombreuses questions peuvent rester en suspens, l'espace peut n'être que très imparfaitement circonscrit ou l'être partiellement de manière symbolique. L'identité sociale peut paraître inachevée ou floue, et, malgré tout, le groupe exister bel et bien, reconnu, respecté et même envié. Car c'est bien à cette conclusion que nous arrivons : il apparaît au travers des diverses tentatives de fermeture que traversa le journalisme que celui-ci est un métier aux limites incertaines, au domaine flou.

Par-delà les discours d'inspiration fonctionnaliste tendant à souligner sa compétence technique, sa cohérence, son intégrité, toutes qualités que l'on a vite fait de rassembler sous le terme fourre-tout de professionnalisme, on est ainsi en droit de se demander si le groupe des journalistes a véritablement voulu aboutir dans sa tentative de fermeture de son espace de travail

et de définition de ses procédures de travail. Sa très grande hétérogénéité sociale et la multiplicité de ses pratiques productives, malgré un siècle d'efforts que nous avons décrits, inclinent à penser le contraire.

Rejoignant la proposition de L. Boltanski, nous pourrions formuler la conclusion suivante : dissociant ses modes effectifs de régulation interne et de production de ses discours professionnalistes visant à la légitimation de son autonomie (face au public, au patronat, au pouvoir d'Etat), le groupe a, en réalité, géré sa très grande hétérogénéité par la non-imposition de normes trop strictes. Il résulte de cette attitude une sorte de flou constitutif (du statut, des structures de contrôle, des missions, des processus de formation et des réquisitions de qualifications, des limites de compétence, des pratiques) dont l'efficacité sur le plan du positionnement social n'est pas sans intérêt. Ce flou ne doit pas être compris comme le résultat d'un malentendu ou d'un non-aboutissement.

En effet, en ne spécifiant pas rigoureusement ses missions, ce flou place le journalisme dans un espace mal délimité, aux frontières de multiples domaines interdépendants et – partiellement – fermés : recherche scientifique, philosophie, éducation, contrôle social, exercice politique, art littéraire, divertissement, spectacle, place enrichissante et rayonnante, tirant profit des honneurs de chaque genre sans avoir à souffrir de l'enfermement imposé par la spécialisation.

En n'imposant pas de contenu systématique à la formation, et en donnant aux questions déontologiques une réponse de pure forme et évasive au fond, renvoyant à chacun des membres de la profession le devoir d'éthique sans autre contrainte, il dessine un groupe social insaisissable, hétérogène dans ses compositions (mais plus homogène dans ses valeurs qu'on veut généralement le croire), et plus complexe à contrôler de l'extérieur qu'il n'y paraît.

Dissociant sa représentation officielle de ses modes quotidiens de fonctionnement, le groupe des journalistes français aurait ainsi réussi à se construire une iden-

tité professionnelle dual,e faite, d'une part, de la puissante respectabilité sociale et politique que confèrent un statut exceptionnel et une réputation de compétence

soigneusement entretenus, et tenus d'autre part de la richesse et de l'adaptabilité que permet la fondamentale indéfinition de ses accès, de ses missions et de ses pratiques

RÉFÉRENCES

- P BEAUD *La société de connivence , médias, médiations et classes sociales*, Aubier, 1984
- A BILLY et J PIOT *Le monde des journaux tableaux de la presse contemporaine*, G Crès et Cie, 1924
- L BOLTANSKI *Les cadres La formation d'un groupe social*, Editions de Minuit, 1983
- G BOURDON *Le journalisme d'aujourd'hui*, Firmin-Didot, 1931
- J-P CHAILLEUX *Le reporter*, IFP, 1975
- S CHALVON-DEMERSAY et D PASQUIER *Drôles de stars, la télévision des animateurs*, Aubier, 1990
- G CORNU *Les pratiques discursives de l'information télévisée problèmes théoriques*, thèse 3e cycle, université de Grenoble 3, non publiée, novembre 1983
- G et H COSTON *Le journalisme en 30 leçons*, Lectures françaises, 1952
- A DESROSIERES et L THEVENOT *Les catégories socio-professionnelles*, La Découverte, 1988
- M DURAND « Professionnalisation et allégeance chez les cadres et les techniciens », in *Sociologie du travail*, 1972
- J FOURRE *Les professions face aux réformes*, Bordas, 1972
- P GAILLARD *Le reportage*, IIP/CIESJ, 1966
- P GAILLARD *Techniques du journalisme*, PUF, 1975
- A W GOULNER « Cosmopolitans and locals Towards an analysis of latent social roles », in *Administrative Science Quarterly*, 1957
- V JAMATI *Pour devenir journaliste*, Lib J Vicotien, 1906
- J M MCLEOD et JR S E HAWLEY « Professionalization Among Newsmen », in *Journalism Quarterly*, vol 41, Autum 1964
- M MAURICE « Propos sur la sociologie des professions », in *Sociologie du travail*, 1972
- M PALMER *Des petits journaux aux grandes agences*, Aubier, 1983
- R RIEFFEL *L'élite des journalistes*, PUF, 1984
- D RUELLAN *Le professionnalisme des reporters*, thèse de doctorat, en cours
- D SCHILLER « A Historical Approach to Objectivity and professionalism in American News Reporting », *Journal of Communication*, Autumn 1979
- S VALOT « Y a-t-il une Science de la Presse ? » in *Cahiers de la presse*, no 1, janvier-mars 1938
- B VOYENNE *Pratique de l'information*, CFPJ, 1973
- T DE WOGAN *Manuel des gens de lettres*, Firmin-Didot, 1898